



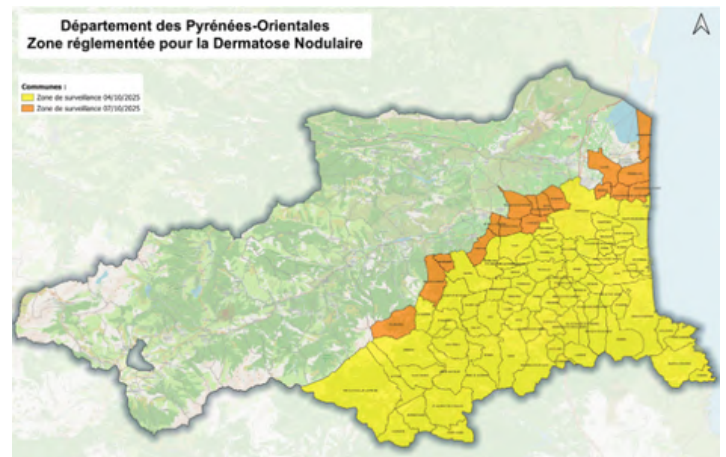
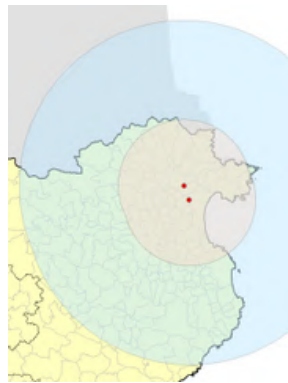
DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE (DNC) **Situation au 07/10/2025 – Espagne Pyrénées Orientales**

Situation évolutive en Espagne et dans le sud de la France

Le 4 octobre, **1 premier foyer de DNC a été déclaré en Espagne**, à Castillo de Empuries, soit à une vingtaine de kilomètres de la frontière française.

Le 6 octobre, un **second foyer** a été découvert à Peralada, à 5km du premier foyer.

Ces foyers ont pour conséquence de placer **93 communes des Pyrénées Orientales en Zone de Surveillance**.



La zone de surveillance

La mise en place d'une zone de surveillance a pour conséquences :

Circulation des bovins :

- **interdite** pour les bovins à l'intérieur, depuis la zone de surveillance et vers la zone de surveillance.
- Transport possible à destination de l'abattoir
- Transit sans arrêt dans la zone de surveillance possible.

Ceci engendre donc de grandes interrogations pour les bovins actuellement en **estive** dans cette zone.

Vaccination obligatoire de tous les bovins de la zone.

Mise en place de mesures de biosécurité dans les élevages : limiter l'accès aux élevages, épandage et transport de lisier interdit, lutte contre les insectes à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments ...



Que fait-on en Ariège et Haute-Garonne ?

Nous ne savons pas si la zone va évoluer dans les prochains jours et les prochaines semaines.

Cependant les restrictions de circulation des animaux sont très contraignantes dans la zone de surveillance.

Aussi, si vous avez la possibilité d'**anticiper les descentes d'estive**, nous vous invitons à le faire pour éviter d'avoir peut-être des animaux bloqués en estive.

Par ailleurs, si vous avez des **broutards prêts à être commercialisés**, c'est potentiellement le bon moment.

Nous vous conseillons également :

- de **limiter des achats d'animaux** depuis les zones en proximité de la zone de surveillance
- d'**éviter de participer à des manifestations** avec rassemblements d'animaux.



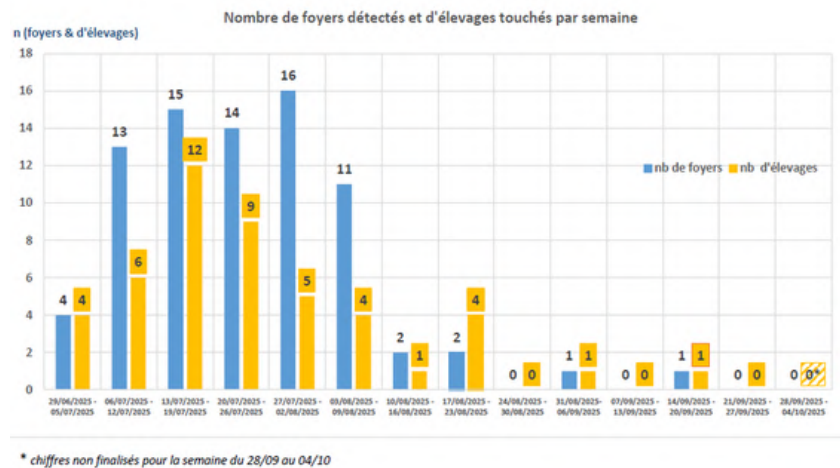
DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE (DNC) Situation au 07/10/2025 – Savoie

La Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC) est une **maladie virale, non transmissible à l'homme**. Les espèces sensibles sont les bovins, buffles et zébus.

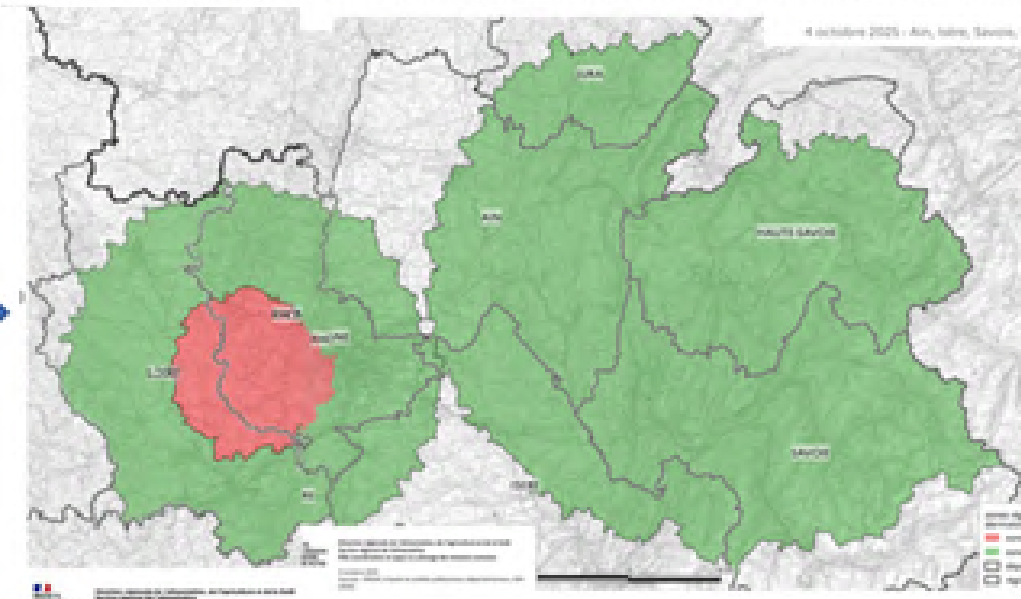
Situation en Savoie et dans le Rhône

78 foyers de DNC ont été recensés **en Savoie**. Cette zone semble stabilisée, puisqu'il n'y a pas eu de nouveau foyer depuis le 6 septembre.

Aussi, les contraintes de zone de protection (20km autour du foyer) sont allégées dans cette zone (ZR1), mais pas levées pour autant puisque cette zone passe en zone de surveillance.



Nouvelles zones réglementées DNC au 4 octobre (zones de protection en rouge, zones de surveillance en vert)



1 foyer a été détecté **dans le Rhône** au 18 septembre, ce qui a conduit à la mise en place d'une zone réglementée (ZR2). De nombreuses suspicions de DNC ont eu lieu dans cette zone, mais à ce jour, elles sont toutes infirmées.



DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE (DNC)

Rappels

Contexte sanitaire

La Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC) est une **maladie virale, non transmissible à l'homme**. Les espèces sensibles sont les bovins, buffles et zébus.

Zone règlementée

La DNC est une maladie classée A dans la Loi de Santé Animale (à éradication obligatoire et plan d'urgence), car :

- maladie absente du territoire européen
- incidence économique directe et indirecte majeure et durable
- maladie très contagieuse.

Comment se manifeste la maladie ?

La **période d'incubation** de la DNC varie entre **4 et 28 jours**.

A l'issue de cette période, plusieurs signes cliniques peuvent apparaître :

- **Fièvre** (jusqu'à 41°C);
- Abattement ;
- Anorexie ;
- Chute de lactation ;
- Hypertrophie des ganglions lymphatiques;
- **Nodules sur la peau**, les muqueuses, les membranes et les organes internes

Mais, des animaux peuvent être infectés et ne pas présenter de symptômes.



Comment se transmet la maladie ?

Le virus est transmis essentiellement de manière mécanique par des insectes hématophages, les stomoxes et les taons.

Comment arrêter la maladie ?

L'objectif est l'éradication la plus rapide possible afin d'éviter que cette maladie ne se propage sur le territoire. Le plan mis en oeuvre associe 4 mesures complémentaires

- **surveillance** des troupeaux
- mesures de biosécurité incluant les **restrictions de mouvements** et **actions sur les vecteurs**.
- **dépeuplement des foyers** (unités épidémiologiques)
- **vaccination obligatoire de tous les bovins** présents en zone règlementée

Pourquoi ne peut-on pas vacciner contre la DNC en Ariège et Haute-Garonne ?

L'objectif prioritaire est de **limiter l'extension de la maladie**, en protégeant les élevages les plus à risque et en réduisant ainsi le nombre de foyers.

Par ailleurs, le nombre de doses disponibles est limité. En conséquence, leur **utilisation est ciblée sur les élevages les plus à risque**, dans les zones réglementées, à la fois pour les protéger et protéger le reste du territoire.

Enfin la mise en place d'une vaccination élargie serait lourde de conséquences pour le statut de la France, et donc pour l'ensemble des échanges et exports vers les pays tiers.



DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE (DNC)

Synthèse des connaissances scientifiques

La Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC) est une maladie virale, non transmissible à l'homme. Les espèces sensibles sont les bovins, les buffles et les zébus.



Un fort risque de transmission d'un animal infecté à un autre

- En l'absence de mesure de lutte, **un bovin infecté peut transmettre le virus à 16 autres bovins.**
- Selon l'ANSES, **un animal infecté a une probabilité de 100% de transmettre le virus à un animal indemne** en période d'activité vectorielle.
- L'EFSA a estimé que **la probabilité d'une infection dans un rayon de 4,5km autour d'un établissement infecté est supérieure à 95%** ; la probabilité de propagation au-delà de 4,5km est de 5% et au-delà de 10km cette probabilité devient inférieure à 1%.

- **Taux de mortalité : 10 %**
- **Taux de morbidité : 45%**
(animaux malades)



Transmission du virus

Les principales portes d'entrée du virus sont la peau ou les muqueuses digestives.

La voie de **transmission principale est vectorielle, mécanique**, via des insectes piqueurs qui se contaminent au moment de la piqûre à travers la peau. En France, les insectes en cause sont les stomoxes (mouches piqueuses) et les taons. La durée de vie du virus de la DNC sur les pièces buccales des stomoxes ou taons est de quelques heures.

La transmission directe et transmission indirecte sont considérées comme possibles, mais de moindre importance.



Stomoxes et taons, des vecteurs sédentaires

Ces **vecteurs sont plutôt sédentaires** (rayon d'action de quelques kilomètres maximum). La transmission du virus se fait lors de repas successifs ou lors de l'interruption d'un repas de sang, complété sur un autre animal. Si des animaux à proximité leur permettent de se nourrir, ils ne s'éloignent pas. **La diffusion naturelle se fait de proche en proche.**

Le risque d'un transport de vecteurs contaminés sur une distance plus grande est surtout lié au transport par véhicule



Mouches piqueuses (stomoxes)

- 150 m à 1,6 km (max 5 km).
- Pic printemps et automne.
- Matières végétales en décomposition (+déjections animales).



Tabanidés

- 50 m en cours de repas et 6 km en recherche.
- Mai à septembre.
- Gîte espaces naturels.



Limites de la désinsectisation des animaux

Pour espérer protéger les animaux des piqûres, il serait nécessaire de répéter les traitements, avec plusieurs réserves : forte écotoxicité, traitements « pour on » mal adaptés et existence d'une résistance des stomoxes aux pyréthrinoides. **Il est préférable de mener une lutte visant à réduire la population de stomoxes en intervenant sur les gîtes larvaires.**